



COMMUNE de BUSSANG

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Tous budgets

1. Réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet <http://bussang.fr/>.

Elle présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2019 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes (assainissement, eau, exploitation forestière, lotissement des Corrodés, lotissement Derrière chez Blau lotissement du Pré du Porc et fossoyage).

2. Cadre général du budget primitif

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, la Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend au 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 12 Avril 2019 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

3. Budget primitif 2019 du budget principal de la commune

3.1 Eléments de contexte et priorités du budget

Ce budget a été réalisé avec toujours la même volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir cette année encore, la dette,
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des traitements des agents municipaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation de préparer l'avenir.

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'un ménage : le salaire d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, santé, loisirs, impôts, remboursement de crédits ...).

Pour notre commune, la section de fonctionnement du budget s'équilibre à : **1.756.990,00 euros**.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (location de salles et divers baux, garderie, concessions cimetière ...), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 (*hors chap.002, l'intégralité ayant fait l'objet d'un reversement en section d'investissement – article 1068*) sont en équilibre et représentent **1.756.990,00 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 (*hors chap.042 et 023*) représentent **1.577.328,64 Euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement (**179.661,36 euros** pour 2019), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

3.2 Les dépenses de la section de fonctionnement

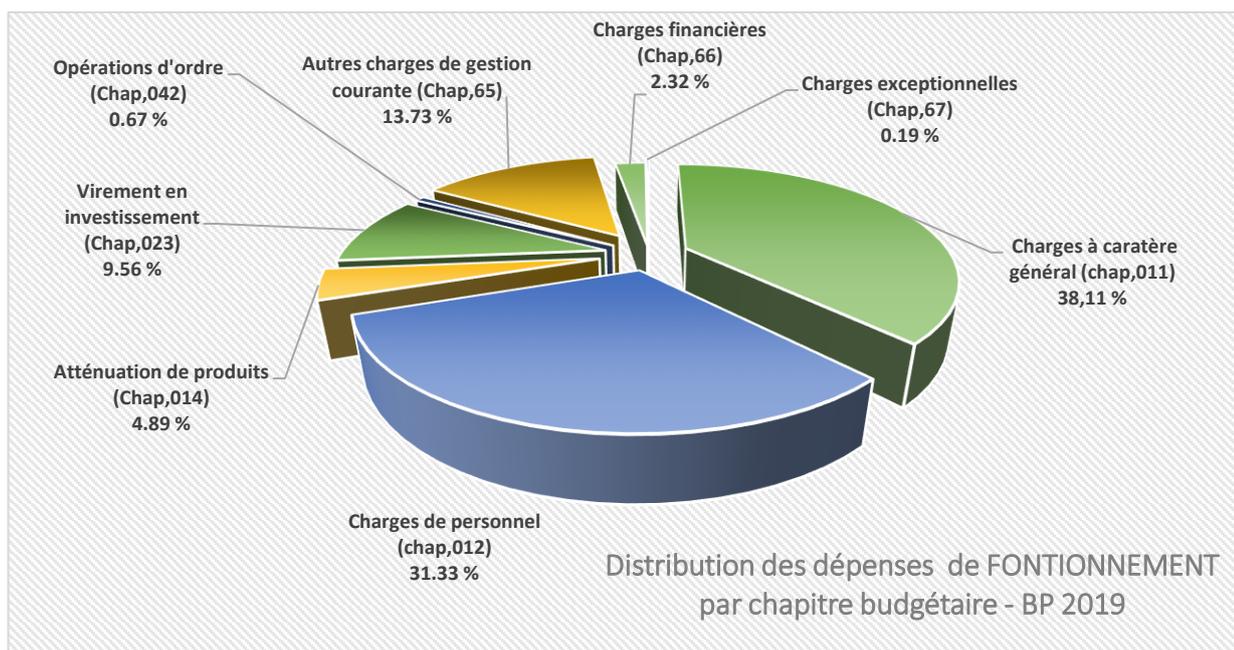
Les dépenses de fonctionnement, sont relativement maîtrisées, puisque globalement en baisse sur tous les chapitres budgétaires par rapport au Budget primitif 2018, et ce malgré les hausses de la consommation énergétique (fuel, électricité), le recours aux prestataires chargés du déneigement plus important qu'en 2018, ainsi qu'un vaste et nécessaire programme de démolition de bâtiments communaux et dont compris le désamiantage préalable qui impacte globalement le chapitre 011.

Les charges de personnel sont quant à elles en légère diminution (-2,49 %), s'expliquant notamment :

- au niveau des services administratifs, par un abaissement de 35 à 24 heures du temps de travail de l'agent d'accueil suite au remplacement du titulaire parti en retraite pour invalidité
- au niveau du service de l'école maternelle : le départ en retraite d'un agent titulaire à 35 heures remplacé par un CDD à temps non complet de 25 heures.
- au niveau des services techniques, la mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un agent titulaire à temps complet, remplacé dans ses fonctions par actuellement un CDD de 6 mois qui aura vocation d'être titularisé à terme.

Le recours aux emplois « job d'été » sera cette année encore reconduit (2 en juillet et 2 en août).

	BP 2018	BP 2019	Evolution BP 2019/BP 2018	Structure BP 2019
➤ Charges à caractère général (Chap.011)	739.248,00	669.555,05	-9,43 %	38,11 %
➤ Charges de personnel (Chap.012)	564.631,00	550.582,00	-2,49 %	31,33 %
➤ Atténuation de produits (Chap.014)	73.679,00	71.872,00	-2,45 %	4,09 %
➤ Charges de gestion courante (Chap.65)	257.818,60	241.306,32	-6,41 %	13,73 %
➤ Charges financières (Chap.66)	44.381,18	40.713,32	-8,27 %	2,32 %
➤ Charges exceptionnelles (Chap.67)	3.966,52	3.299,95	-16,81 %	0,19 %
Sous Total dépenses de gestion	1.683.724,30	1.577.328,64	-6,32 %	89,77 %
➤ Opérations d'ordre (Chap.042)	11.011,70	11.673,98	-6,01 %	0,67 %
➤ Virement section d'investissement (Chap.023)	220.552,00	167.987,38	-23,83 %	9,56 %
TOTAL Dépenses de fonctionnement	1.915.288,00	1.756.990,00	-8,27 %	100 %



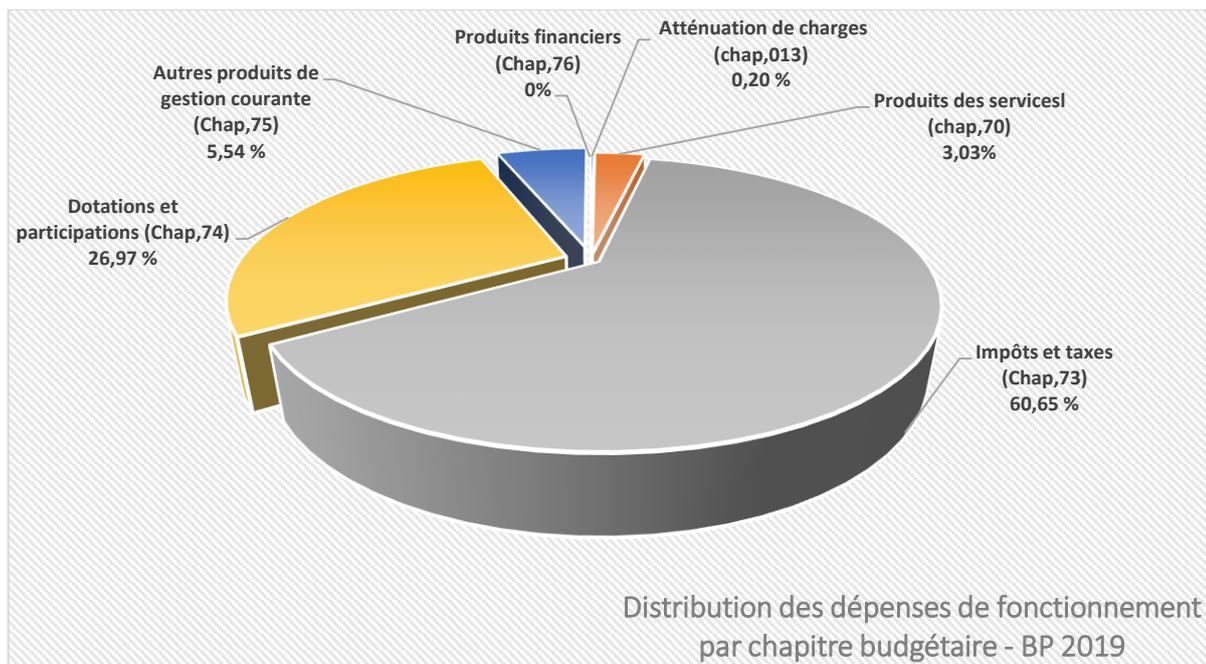
3.3 Les recettes de la section de fonctionnement

Les principaux types de recettes escomptées et prévisionnelles de la commune en 2019 seront :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, cimetière, travaux ...) et pour partie plus conséquente, le remboursement des budgets annexes au budget communal des frais de personnel mis à disposition pour assurer leur bon fonctionnement.
- Les impôts et taxes, qui outre l'imposition ordinaire des taxes locales, qui cette année ne feront l'objet d'aucune augmentation des taux, comprend la cotisation CVAE, l'imposition IFR et surtout le produit sur les jeux de casino (estimé à 298.000,00 euros).
- Les dotations versées par l'Etat : DGF (329.495,00 euros) ; Dotation de solidarité Rurale (47.502,00 euros) et Dotation nationale de péréquation (20.988,00 euros).
- Le reversement du Budget annexe exploitation forestière d'une partie de son excédent (74.822,14 euros) soit beaucoup moins que les années précédentes (en 2018 : 219.005,00 euros) qui s'explique notamment par la baisse des ventes de coupes et au nécessaire besoin de financement pour les travaux d'ouverture de piste à Lamerey.
- Cette année, l'intégralité de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2018, soit 437.444,62 euros, est affecté en réserve et destiné à financer en partie les programmes de travaux inscrits en investissement.

	BP 2018	BP 2019
➤ Atténuations de charges (Chap.013)	13.710,00	3.500,00
➤ Produits des services (Chap.70)	54.575,00	53.151,00
➤ Impôts et taxes (Chap.73)	1.026.098,00	1.065.728,68
➤ Dotations et participations (Chap.74)	481.641,00	473.720,17
➤ Autres produits de gestion courante (Chap.75)	245.676,47	97.423,38
➤ Produits financiers (Chap.76)	9,00	9,00
➤ Produits exceptionnels (Chap.77)	39.180,00	63.457,77
Sous Total recettes de gestion	1.860.889,47	1.756.990,00
➤ Opérations d'ordre (Chap.042)	0,00	0,00
➤ Excédent antérieur reporté (Chap.002)	54.398,53	0,00
TOTAL Recettes de fonctionnement	1.915.288,00	1.756.990,00

Evolution BP 2019/BP 2018	Structure BP 2019
-74,47 %	0,20 %
-2,61 %	3,03 %
+3,86 %	60,65 %
-1,64 %	26,97 %
-60,34 %	5,54 %
0,00 %	0,00 %
+61,96 %	3,61 %
-5,58 %	100 %
-	-
-	-
-8,26 %	100 %



3.2.4 La fiscalité

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2019 serait de **637.868,00 euros** hors compensation, les taux d'imposition votés par le Conseil Municipal en séance du 12 Avril 2019 restent et demeurent inchangés par rapport à l'an dernier.

Pour mémoire :

Taxes	2015	2016	2017	2018	2019
TH	21,72 %	22,15 %	22,48 %	22,82 %	22,82 %
TFB	13,86 %	14,14 %	14,35 %	14,57 %	14,57 %
TFNB	23,67 %	24,14 %	24,50 %	24,87 %	24,87 %
CFE	21,40 %	21,83 %	22,16 %	22,49 %	22,49 %

3.3 La section d'investissement

3.3.1 Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle

concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

▪ **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

▪ **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Si certaines collectivités font le choix de baisser drastiquement leurs dépenses d'investissement, la commune de Bussang se veut volontariste en la matière et continuera à s'engager dans et pour l'avenir.

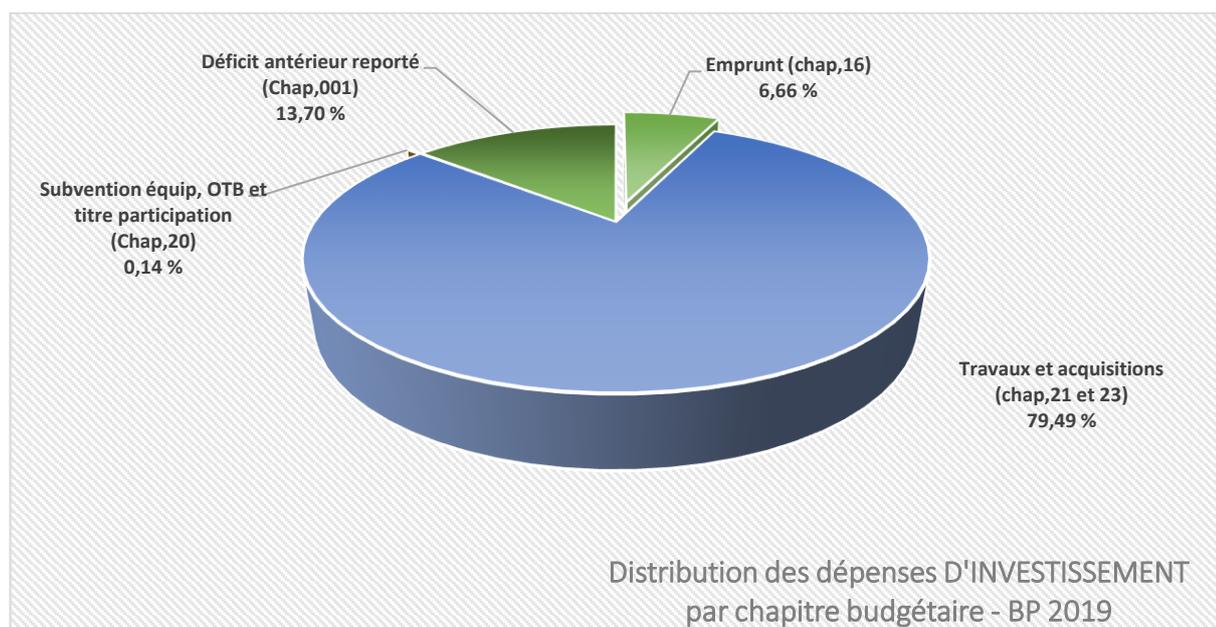
3.3.2 Les dépenses d'investissement

Les principaux projets d'investissement figurant au budget de l'année 2019 reprennent pour partie certains programmes qui avaient déjà été inscrits en 2018 et qui n'ont pu être achevés. De fait, ce sont **144.296,76 euros** qui se trouvent être dorés et déjà inscrit en crédits de report.

La Municipalité poursuit donc son programme d'amélioration du cadre de vie et d'embellissement du centre bourg, par notamment la continuité : des travaux d'aménagement de la Place et de la Rue du Théâtre, des travaux de mises aux normes d'accessibilité que ce soit des bâtiments communaux ou de la voirie (trottoirs RN 66) et surtout la mise en œuvre d'un vaste programme pluriannuel de réfection du réseau d'éclairage public dans le cadre de la performance énergétique. Cette année est inscrit au Budget, une dépense conséquente, mais programmée dans le cadre de la DSP, à savoir la pose et fourniture d'un tapis pour la Station de Ski de de Larcenaire

	BP 2019	Structure BP 2019
➤ Emprunts (chap.16)	92.989,89	6,66 %
• Progr.405 – Trvx Place et rues adjacentes	64.993,49	
• Progr.425 – Trvx Eclairage performance	131.050,00	
• Progr.427 - Trvx mise aux normes accessibilité bâtiments	47.002,00	
• Progr.430 – Sources – Etudes hydrogéologues	6.780,00	
• Progr.434 – Trvx de voirie – Rue des Chèvres	6.631,56	
• Progr.438 – Trvx réhabilitation captage Mont Charat	7.053,00	
• Progr.439 – Bâtiment Centre Communal - toiture	44.637,60	
• Progr.440 – Achats/échanges divers terrains	1.500,00	
• Progr.441 – Acquisition autres immobilisations 2019	13.204,00	
• Progr.442 – Trvx raccordement usine d'embouteillage	22.000,00	
• Progr.443 – Trvx réfection chambres Centre Communal	8.250,00	
• Progr.444 – Trvx enfouissement Centre village	257.124,00	
• Progr.445 – Achat véhicule type mascott STM	20.000,63	
• Progr.446 – Trvx mise en conformité accessibilité RN66	54.800,00	
• Progr.447 – Trvx trottoirs Rue du Théâtre (partie haute)	86.000,00	
• Progr.448 – Trvx installation tapis Station de Larcenaire	338.260,00	
➤ Total opérations travaux et immobilisations (chap.21 et 23)	1.109.286,28	79,49 %
➤ Subvention d'équipement OTB (chap.204)	2.000,00	0.14 %
➤ Titre de participation	15,50	0,00 %
Sous Total dépenses	1.204.291,67	86,30 %
➤ Déficit antérieur reporté (Chap.001)	191.132,33	13,70 %
TOTAL dépenses d'investissement	1.395.424,00	100 %

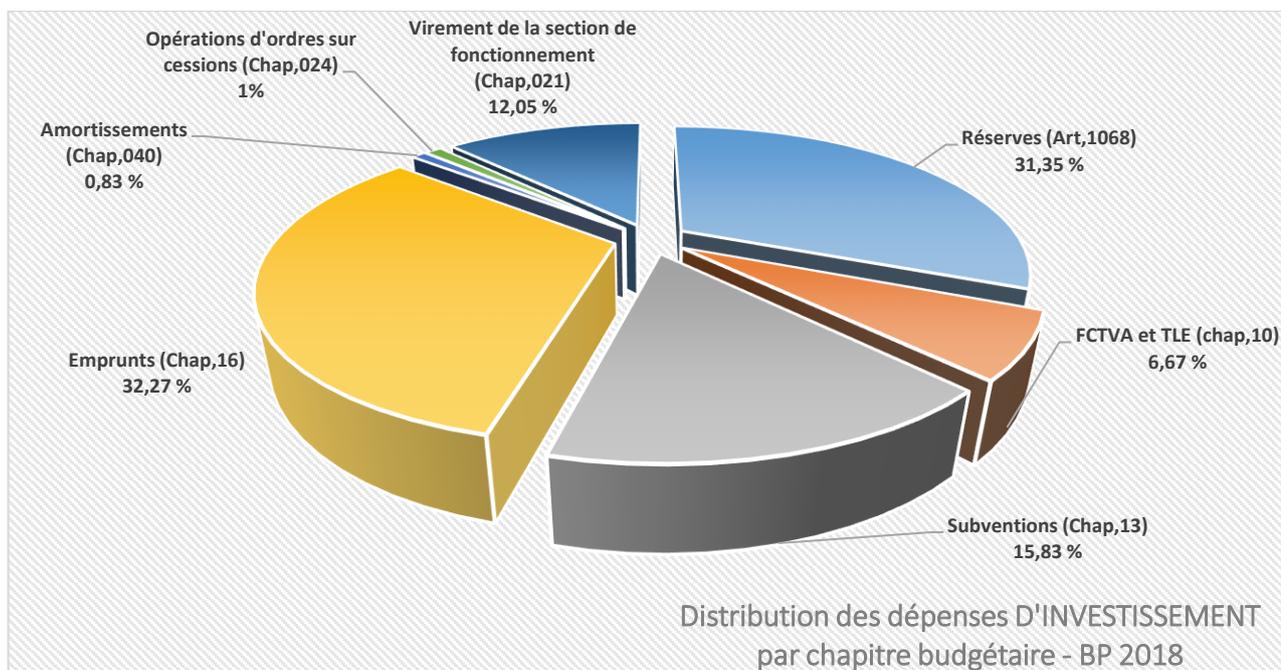
Au final, les dépenses réelles d'investissement 2018 représentent 1.204.291,67 euros soit 86,30 % du de la section concernée.



3.3.3 Les recettes d'investissement

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2018 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent pour 2018 à 83.354,13 euros et correspondent aux subventions restant à recevoir, principalement des soldes.

	BP 2019	Structure BP 2019
➤ Réserves (Article 1068)	437.444,62	31,35 %
➤ FCTVA et TLE (Chap.10)	93.025,56	6,67 %
➤ Subventions (Etat, Région, Département, DETR) (Chap.13)	221.006,13	15,83 %
➤ Emprunts (Chap.16)	450.279,33	32,27 %
Sous Total Recettes	1.201.755,64	86,12 %
➤ Excédent antérieur reporté (Chap.001)	-	-
➤ Amortissements et cessions (Chap.040)	11.673,98	0,83 %
➤ Virement de la section de fonctionnement (Chap.021)	167.987,38	12,05 %
➤ Opération d'ordre sur cessions (Chap.024)	14.007,00	1,00 %
TOTAL recettes d'investissement	1.395.424,00	100 ,00 %



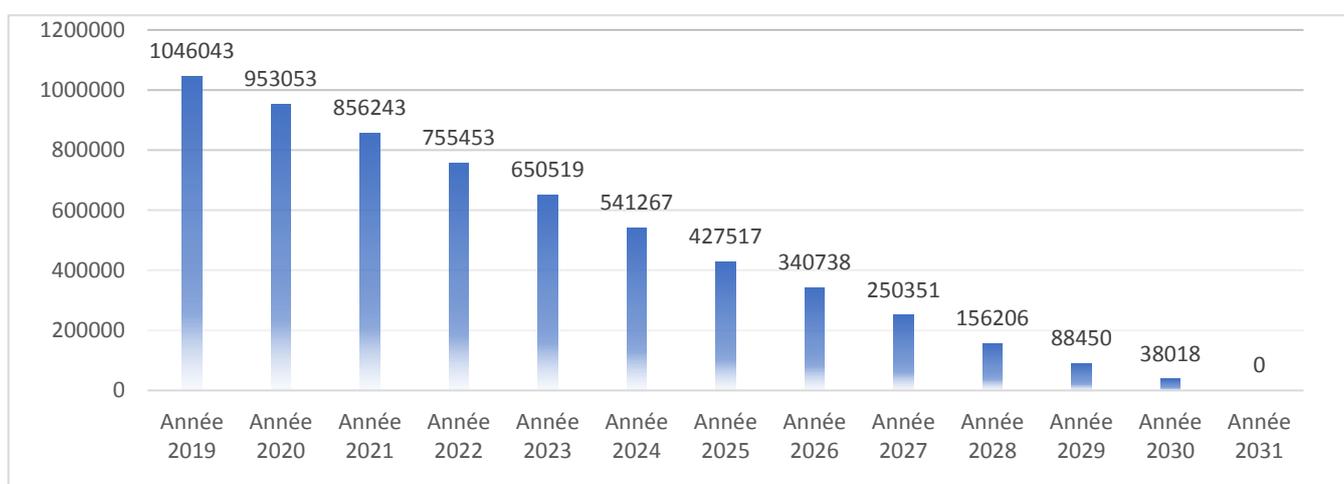
4. Etat de la dette

Le niveau d'endettement reste particulièrement maîtrisé puisque depuis 2011, il n'a été besoin de contracter nouvel emprunt. La structure de la dette ne représente aucun danger puisque 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Le montant du remboursement du capital des emprunts en cours sur le budget principal de la commune représente, 92.989,89 euros sur une annuité constante de 133.703,21 euros.

L'encours de la dette sur le budget principal au 01/01/2018 s'élève à 1.046.042,83 euros.

Les différents emprunts arriveront à échéance respectivement en 2024, 2027, 2028, 2030 et 2031.



Quelques ratios :

1/ Encours de la dette par habitant (dernière population INSEE en baisse) : $1.046.042,83 / 1455 = 718,93 \text{ €/habitant}$

2/ Encours de la dette sur les produits réels de fonctionnement : $1.046.042,83 / 1.756.990,00 = 0,595$

Ce ratio également appelé « ratio de surendettement » permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la Commune. Si ce ratio est supérieur à 1, cela signifie que l'encours de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

3/ Encours de la dette sur l'épargne brute : $1.046.042,83 / 179.661,36 = 5,822$

Appelé aussi, ratio de capacité de désendettement ou de solvabilité, il mesure la capacité de la commune à s'acquitter des charges de sa dette. Ainsi, en supposant que la commune consacre l'intégralité de son épargne brute au remboursement de la totalité du capital, il lui faudrait un peu plus de 5 ans (si stable).

5. Les budgets annexes

Le budget communal comporte **7** budgets annexes.

1. ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du programme d'aménagement global de la Place et de la Rue du Théâtre, une partie consistait en des travaux de réfection des réseaux d'assainissement. Au titre de 2018 : 102.548,72 € HT ont déjà été réalisés, sur un montant prévisible total de 109.363,75 euros. Le reliquat fait l'objet de crédits reportés sur 2019, soit 4.531 ,55 € HT.

Rn parallèle des travaux ci-dessus énoncés, la réfection nécessaire de la Rue des Chèvres a été réalisée à hauteur de 52.694,00 € HT , le solde du marché MOLINARI restant à reporter sur cet exercice pour 1.639,78 € HT..

De même, d'ambitieux travaux d'extension du réseau d'assainissement dans le secteur du Charat sont programmés pour un montant estimatif de 155.000,54 € HT

2. EAU

Il sera poursuivi cette année encore, le très ambitieux programme pluriannuel de « réfection des captages » lancés depuis 2012 avec l'inscription budgétaire de 241.587,56€ HT (crédits de reports et nouveaux crédits), travaux nouveaux subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80.422,00 € .

3. EXPLOITATION FORESTIERE

La part contributive de ce budget au budget général communal, reste et demeure une ressource essentielle : pour rappel 222.000, 00 € en 2017 ... 219.005,00 € en 2018 Et seulement 74.822,14 au titre de ce Budget Primitif 2019, qui s'explique notamment par un ralentissement dans les ventes de coupes de bois, et par la nécessité de ce budget d'assurer le financement de ces propres travaux d'investissement.

4. FOSSOYAGE

5. LOTISSEMENT DERRIERE CHEZ BLAU

2019 marquera l'extinction de ce lotissement pour lequel toutes les parcelles ont trouvé preneur, et pour lequel il reste des opérations d'inventaire et de régularisations à opérer .

6. LOTISSEMENT DES CORRODES

Ce lotissement n'ayant pu se concrétiser, et toutes les opérations d'ordre s'y rapportant étant pratiquement effectuées, il deviendra sans objet et les terrains d'assiette reviendront dans le patrimoine communal.

7. LOTISSEMENT DU PRE DU PORC

En vue de proposer de nouvelles parcelles communales constructibles, il a été décidé de créer un nouveau lotissement au Charat, lieudit « Le Pré du Porc ». C'est le Cabinet DEMANGE qui en a élaboré le projet et qui en sera le Maître d'œuvre.

6. Présentation des budgets consolidés

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL	1.577.328,64	1.756.990,00	1.395.424,00	1.215.762,64
BUDGET ASSAINISSEMENT	162.412,41	200.028,48	189.222,48	151.606,41
BUDGET EAU	88.839,11	150.856,96	268.514,96	206.497,11
BUDGET EXPLOITATION FORESTIERE	211.805,02	229.789,00	57.522,00	39.538,02
BUDGET LOTISSEMENT CORRODES	-	49.226,33	45.556,73	-
BUDGET LOTISSEMENT BLAU	1,00	86.702,83	86.701,83	-
BUDGET LOTISSEMENT PRE DU PORC	299.145,00	299.145,00	-	-
BUDGET FOSSOYAGE	2.300,00	2.300,00	-	-
TOTAL OPERATIONS REELLES	2.341.831,18	2.775.038,60	2.042.942,00	1.613.404,18
BUDGET PRINCIPAL	179.661,36	-	-	179.661,36
BUDGET ASSAINISSEMENT	49.798,59	12.182,52	12.182,52	49.798,59
BUDGET EAU	78.616,89	16.599,04	16.599,04	78.616,89
BUDGET EXPLOITATION FORESTIERE	17.983,98	-	-	17.983,98
BUDGET LOTISSEMENT CORRODES	91.113,46	45.556,73	45.556,73	91.113,46
BUDGET LOTISSEMENT BLAU	161.605,52	74.903,69	74.903,69	161.605,52
BUDGET LOTISSEMENT PRE DU PORC	591.752,40	591.752,40	591.752,40	591.752,40
BUDGET FOSSOYAGE	-	-	-	-
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	1.170.532,20	740.994,38	740.994,38	1.170.532,20
TOTAL	3.512.363,38	3.516.032,98	2.783.936,38	2.783.936,38

Le budget primitif global 2019 intègre les résultats de l'exercice 2018 tels qu'ils ressortent du compte administratif 2018 et de l'affectation des résultats présentés par délibérations séparées, votées au cours de cette même séance du 12 Avril 2019.

La différence positive de **3.669,60** euros de la section de fonctionnement provient de l'excédent du Lotissement « des Corrodés » lequel a été voté excédentaire en recettes de fonctionnement.

BUSSANG le 12 Avril 2019

Le Maire

Alain VINEL